

CONSULTATION INTERNATIONALE (CI 2019/T220/21)

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer une Consultation Internationale pour :

L'ACQUISITION GEL DE SILICE ACTIF SANS CHLORURE DE COBALT CONFORME AU REGLEMENT REACH.

Conditions de participation :

Seuls les soumissionnaires ayant la qualité de fabricant ou revendeur et justifiant de références techniques et financières suffisantes et ce par la fourniture dans leurs offres des pièces exigées par le cahier des charges.

Les plis contenant les offres doivent parvenir à la STEG sous peine de rejet catégorique sous double enveloppes cachetées par courrier recommandé ou par rapid-post ou remises directement au Bureau d'Ordre de la **STEG / DCRTE – CHOUCHEZ RADES** - (contre décharge) au plus tard **le Mercredi 23 Octobre 2019 à 16H30** délai de rigueur au nom de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR CHARGE DE LA DIRECTION CENTRALE
RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE
STEG / DIRECTION CENTRALE RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE
BP 126 – 2040 RADES – TUNISIE**

**CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2019/T220/21 :
« ACQUISITION GEL DE SILICE ACTIF SANS CHLORURE DE COBALT
CONFORME AU REGLEMENT REACH »
« A NE PAS OUVRIR »**

Tout pli reçu après la date et heure limites de réception des offres sera considéré comme nul et non avenue. La date d'envoi ou du cachet de la Poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du Bureau d'Ordre de la **STEG / DCRTE – CHOUCHEZ RADES** - fait foi.

Le retrait des cahiers des charges est **gratuit** et peut être effectué du lundi au vendredi auprès de la Direction Centrale Réseau Transport Électricité sise à CHOUCHEZ RADES sur présentation d'une demande écrite.

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des offres technico-financières est **non publique**.

Les offres resteront valables pendant **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.